

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 juin 2014

Etaient présents : M. BELIN, Maire

Mme ROLLAND, M. CIELECKI, Adjointes au Maire

Mmes PEPERMANS, LOVERA, THIOURT, DOYON, LELIEVRE

MM. ALBORS, DEGRAEVE, GUILLON, LEHOUGRE, LEJEUNE, PEPERMANS, SIMON

Secrétaire de séance : Mme LELIEVRE

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de M. BELIN, Maire.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 avril 2014: aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – TRAVAUX COMMUNAUX

Lors de la commission Travaux Urbanisme du 5 juin 2014, les points suivants étaient à l'ordre du jour :

Bloc sanitaire à l'école

Les plans des travaux pour la réalisation du nouveau bloc sanitaire (WC pour les petits, WC filles + WC garçons) ont été présentés. La proposition de travaux est basée sur les plans établis par l'architecte Mr Collin en 2009. La proposition sur le principe de réaliser les travaux du bloc sanitaire à l'école est soumise à la délibération du conseil municipal pour pouvoir ensuite lancer les appels d'offres. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe de réaliser les travaux.

Suite à cette délibération, des appels d'offres seront publiés dans la presse écrite (Le Parisien et le Journal La Marne). A réception des devis, des demandes de subventions seront envoyées aux Conseil Général, Régional et à la CAPM.

Rue du Château ;

Des devis ont été présentés pour la réalisation d'un enrobé de l'église jusqu'à la rue froide

- Devis Wiame = 15 834 HT
- Devis Eiffage= 18 000 € HT

Ces travaux sont à faire avant l'hiver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe de réaliser les travaux.

Rond-point de la Rue du Vieux Pavé ;

Des devis ont été présentés pour la réfection de la route autour du rond-point :

- Devis Wiame = 16 260€ HT
- Devis Eiffage = 13 555 € HT

- D'autres devis sont en attente de réception, le sujet fera l'objet d'une prochaine délibération en conseil municipal.

Rue de la Briqueterie :

Des devis ont été présentés pour la réalisation de 92 mètres de bordures.

- Devis WIAME = 8083 € HT
- Devis Marc Vigner = 5320 € HT
- Devis pour des travaux réalisés par les services municipaux : 1781.03 € HT

L'objectif de la délibération en Conseil Municipal porte sur la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe de réaliser les travaux.

Ces travaux seront réalisés par la commune et commenceront dès le 26.

Une seconde délibération concerne le sens de circulation de la rue de la Briqueterie.

A l'issue de ces travaux, le sens de circulation de la rue de la Briqueterie sera modifié. Afin de préserver la sécurité des enfants jouant autour du jeu d'arcs ; le sens de circulation sera unique et autorisé de la St Jean à la rue de la Fourcière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification du sens de circulation de la rue de la Briqueterie.

Chemin du vieux pavé

Des devis ont été présentés pour la réalisation de 45 mètres de bordures afin que l'écoulement des eaux soit dirigé vers le fossé.

Le devis retenu par la commission est celui de Marc VIGNER : 3780 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la réalisation de ces travaux.

II – SDESM : Groupement de commande pour l'achat de gaz naturel

L'objectif de la délibération en Conseil Municipal porte sur l'adhésion de la commune au syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion au SDESM.

Une seconde délibération concerne la proposition de mise en place par le SDESM d'une borne électrique (deux prises : rapide et lente) sur la place de la Mairie. Le coût pour la municipalité s'élèverait à 1000 € au lieu de 12 000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise en place de cette borne électrique.

III – DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE :

L'objectif de la délibération en Conseil Municipal porte sur d'éventuelles modifications à apporter aux délégations données au Maire lors du Conseil Municipal du 28 mars 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient les délégations données au Maire lors du Conseil Municipal du 28 mars 2014.

IV – TAXE FONCIERE

Une demande de dégrèvement sur propriété non bâties sur les terres exploitées a été adressée à la mairie par un jeune agriculteur installé depuis février 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité le dégrèvement.

V – OFFICE DU TOURISME :

Le Conseil Municipal est sollicité pour se prononcer sur une convention de partenariat avec l'Office du Tourisme. Ce partenariat entre l'office du tourisme de la CAPM, la Ville de Meaux et l'OCAM pour la gestion et l'accueil, l'accompagnement de la promotion et la commercialisation du Spectacle Historique de Meaux saison 2014. Le coût pour la commune est nul.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention de partenariat avec l'Office du Tourisme.

VI – CIMETIERE : modification du tarif des concessions

Le Conseil Municipal est sollicité pour se prononcer sur une augmentation du coût des concessions.

- Tarif actuel : 75 € pour 50 ans
- Tarif proposé : 200 € pour 50 ans

Cette augmentation permettra de financer les travaux d'entretien du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette augmentation du prix des concessions.

VII – GARDERIE MUNICIPALE : Nouveau règlement

Suite à la réunion de la commission des affaires sociales du 16 juin 2014, une modification du règlement et du tarif de la garderie municipale est proposée au Conseil Municipal : L'inscription sera annuelle. Le forfait annuel donnera lieu à une facture annuelle, un paiement mensuel. Le paiement sera mensuel sur dix mois.

Le coût sera d'1 € la demi-heure sauf celle de 16h30 à 17h (1€50)

Les inscriptions occasionnelles seront à 2 € la demi-heure, et à 5 € la demi-heure après 19h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce nouveau règlement.

VIII – NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Lors de la commission des affaires sociales du 22 mai 2014, l'organisation du temps périscolaire a été votée :

- 2 x 1,5h
- Lundi et Vendredi : 15h-16h30.

Le projet a été adressé au rectorat.

IX – : RESTAURATION SCOLAIRE :

La commission de Menu s'est réunie en vue de la révision du contrat avec Armor Cuisine datant de 2003. Le nouveau contrat proposé par Armor Cuisine, pour septembre 2014 , implique une augmentation du coût du repas et un engagement de 3 ans.

Un rapprochement avec la Cuisine centrale de Meaux, travaillant notamment pour Meaux (St Geneviève) et La Ferté sous Jouarre, n'impliquerait par contre aucun changement de tarif (le tarif actuel à 3.70€ serait maintenu) et un engagement annuel.

Le Conseil Municipal est sollicité pour se prononcer sur le changement de fournisseur et la mise en place de la prestation avec la Cuisine centrale de Meaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le changement de fournisseur pour la restauration scolaire.

X – VENTE DU TRACTEUR MUNICIPAL

Lors du pré-conseil du 19 mai 2014, la vente du tracteur municipale a été discutée en séance.

Le Conseil Municipal est sollicité pour se prononcer sur la vente de ce tracteur à Mr Christian PEPERMANS pour la somme de 500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette vente.

XI – POINTS DIVERS

Transport scolaire

Des demandes de tarifs sont en cours chez Marne et Morin et Viabus pour le contrat transport piscine 2014/2015.

Règlement du terrain multisport: il a été communiqué aux conseillers pour avis.

Révision AVAP : Mise en place de la zone de protection du patrimoine architecturale et urbain paysagé. En séance, les membres du conseil désignés pour composer cette commission sont :

MM. LEHOUGRE, PEPERMANS, SIMON

La décision sera affichée sur les panneaux extérieurs.

TLE : la proposition d'augmenter la taxe à l'équipement sur certains secteurs de la commune est en cours de réflexion.

Autorisation de buvette pour le Cinéma en plein air au château le 27 juin 2014 :

Cette autorisation n'est pas délivrée à ce jour.

Madame Gerecht n'a pas à ce jour réaliser les démarches de mise en conformité du permis de construire et du paiement de la TLE .

Comptes municipaux :

Mr SiMON alerte le Conseil Municipal sur deux postes budgétaires (fournitures et frais de publications) dont la situation est dégradée par rapport aux prévisions budgétaires.

Mr Le Maire explique en séance que des factures ont été reçues après son élection pour des dépenses engagées par la municipalité précédente.

Mr Le Maire a convoqué Mme Lambinet par rapport à ses dépenses sur différents dossiers.